

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Date de la convocation : 21/02/2025

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (10) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, Mme SALVAN Maryline, Mme CEREDE Nadine, M. LONCKE Jean-Claude.

Procurations(s) (4) : Mme JANNOT Nicole à Mme TEULIER Christine, M. BOSCUS Serge à M. GAILLAC Maxime, Mme NEGRE Gisèle à Mme GARRIC Magali, M. SOUVERAIN Bernard à Mme MAZARS Séverine.

Absent(s) et excusé(s) (3) : M. FABRE Bernard, Mme PICHON Thérèse, Mme SOLIS Hélène.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 10

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 4

Votants : 14

DELIBERATION N° : 2025-03

OBJET : CREATION DE 4 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR L'ORGANISATION DU REPAS DES AINES

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de créer quatre emplois non permanents, à temps non complet pour permettre d'assurer le service lors du repas des retraités du 30 mars 2025.

Madame la Présidente rappelle que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur **des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité** pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

La Présidente expose également que le service à table n'est pas compris dans la prestation du restaurateur BACH, et que de ce fait, cette tâche devra être assurée ponctuellement et exceptionnellement par des agents rémunérés par le CCAS.

Ainsi, considérant les tâches à effectuer, elle propose au Conseil d'Administration de créer, à compter pour le 28 avril 2024, quatre emplois non permanents sur le grade d'agent social pour une durée d'un jour, en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à l'organisation du repas des aînés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

DECIDE

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'agent social pour effectuer le service à table lors du repas des aînés, suite à un accroissement temporaire ponctuel et temporaire d'activité d'une durée journalière maximale de 8 heures (selon la durée réelle de la prestation réalisée le jour J par les agents), pour le 30 mars 2025.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre charges de personnels et frais assimilés, article rémunération du budget principal du C.C.A.S pour l'exercice 2025.

Votes : 14 pour / 0 contre / 0 abstention

**Transmission au contrôle de légalité le 03 mars 2025.
Publiée le 03 mars 2025.**

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 03/03/2024
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
BEC Emilie 	TEULIER Christine 